

Un management des carrières proche de celui du privé

LE MONDE ECONOMIE | 15.10.07 | 14h39 • Mis à jour le 15.10.07 | 14h39

Si tout se passe comme prévu, la carrière d'agent de la fonction publique pourrait bien, en 2012, ressembler étrangement à celle d'un salarié du privé, la sécurité de l'emploi en sus. La rémunération ne se ferait plus sur la base de l'indice correspondant au grade, à l'ancienneté et à l'appartenance à un corps donné : elle serait déterminée par l'atteinte d'objectifs de performance, vérifiée au cours d'un entretien annuel d'évaluation avec son chef de service. Le changement d'affectation ne serait plus décidé au sein d'un "comité technique paritaire", où siègent les représentants du corps et du syndicat, mais par une direction des ressources humaines (DRH) et les chefs de service. La mobilité d'un service et d'une administration à l'autre, voire vers le privé, serait de ce fait plus aisée, la gestion de carrière s'effectuant selon des critères de maîtrise d'un métier, et non d'avancée en grade dans un corps. L'entrée dans la carrière ne se ferait plus exclusivement par concours, mais aussi par validation des acquis d'une expérience (VAE) acquise dans le privé, etc. On pourra même choisir de travailler pour l'Etat sous contrat privé plutôt que sous le statut de fonctionnaire.

De même, les effectifs et les marges de manoeuvre des services ne seraient plus déterminés chaque année en fonction de la répartition du budget par le ministère des finances, mais en fonction d'un "contrat pluriannuel" négocié entre le service, son ministère de tutelle et le ministère des finances. Enfin (surtout ?), il faudra assurer les mêmes missions avec moins d'agents et moins d'argent, non-remplacement d'un départ en retraite sur deux et restriction budgétaire obligent.

Ce sont du moins les conclusions - simplifiées - que l'on peut tirer du "Pacte service public 2012" présenté à grands traits par le président de la République, Nicolas Sarkozy, le 19 septembre, aux futurs fonctionnaires en formation à l'Institut régional de l'administration de Nantes, mais dont la trame se trouvait déjà dans le discours prononcé le 10 juillet par le premier ministre, François Fillon, devant des hauts fonctionnaires.

Surtout, ces évolutions découlent de l'application depuis janvier 2006 de la loi organique relative aux lois de finance (LOLF), qui modifie le mode de gestion des deniers de l'Etat sur la base d'indicateurs de performance et d'une déconcentration de certaines décisions au niveau des responsables de service. Cette "révolution managériale" discrète s'installe touche par touche dans le paysage des fonctionnaires. La loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 a ainsi introduit la VAE, la mobilité entre fonctions publiques et l'entretien d'évaluation. Des "contrats d'objectifs" et de moyens pluriannuels ont été signés en 2006 entre la direction du budget et huit administrations de trois ministères (affaires étrangères, équipement et finances). La LOLF a aussi nécessité la création de nouveaux instruments, comme le Répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME, en cours d'élaboration), ou encore l'Opérateur national de paye (ONP), un progiciel unique de gestion des rémunérations qui devrait être généralisé d'ici à 2014.

Pour parvenir à ces objectifs, l'Etat employeur et les syndicats de la fonction publique négocient. Trois rendez-vous ont déjà eu lieu : sur "les valeurs, les missions et les métiers" (le 1^{er} octobre), "le pouvoir d'achat" (le 8) et "les parcours professionnels" (le 15). La question de "la rénovation du dialogue social" sera abordée le 29. Suivra un débat public participatif sur Internet et décentralisé en régions jusqu'en mars 2008. Les conclusions seront regroupées dans un Livre blanc confié au conseiller d'Etat

Jean-Ludovic Silicani et à la politologue Catherine Fieschi.

Cette négociation sous contraintes budgétaires - qui revient à une sorte d'inversion du calendrier par comparaison avec la méthode retenue pour le secteur privé où les partenaires sociaux négocient, puis le gouvernement décide par la suite - irrite les syndicats. En réaction au discours de M. Sarkozy du 19 septembre, l'union syndicale Solidaires dénonce une logique qui, *"avant même de pouvoir diagnostiquer les besoins réels en matière de services publics décide de procéder à des suppressions d'emplois massives"*.

Antoine Reverchon

Article paru dans l'édition du 16.10.07

Le Monde.fr

- » A la une
- » Archives
- » Examens
- » Météo
- » Emploi
- » Voyages
- » Le Desk
- » Forums
- » Culture
- » Carnet
- » Shopping
- » Newsletters
- » Opinions
- » Blogs
- » Economie
- » Immobilier
- » Nautisme
- » RSS

Le Monde

- » Abonnez-vous au *Monde* à - 60%
- » Déjà abonné au journal



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV |